

Morcelé par les seigneurs qui s'en disputaient la possession et la souveraineté, le pays de Dombes ne formait aucun état particulier, aucune juridiction quelconque. Sa circonscription territoriale ne traduisait en aucune manière l'idée ou le fait d'une administration civile unitaire.

Lorsqu'en 1325, vingt-deux seigneurs s'assemblèrent pour en constater les coutumes, leur réunion toute spontanée ne présenta nullement les caractères d'une association constituée par l'effet d'une organisation territoriale qui n'existait point; ce ne fut, pour ainsi dire, qu'une promesse individuelle qu'ils firent de garder *les bons usages, mœurs et coutumes de la Marche de Dombes*.

Les dix seigneurs qui, en septembre 1398, rendirent hommage à Amé VIII de Savoie, se dirent simplement

Toussieu.	Sainte-Euphémie.	Montmerle.
Bussiges.	Frans.	Villeneuve.
Thurigneux.	Farcins.	Pouilleux.
Rancé.	Rochetaillée.	Riottiers.
Saint-Bernard.	Messimy.	Peyzieux.
Vimy (*).	L'Abergement.	Saint-Trivier.
Saint-Didier-de-Formans.	Chaleins.	Trévoux.

Nota. La copie d'un Pouillé du diocèse de Lyon, du XIV^e siècle, ne fait pas mention des églises suivantes qu'on trouve dans le Pouillé du XIII^e siècle : Lay, Saint-Loup, Chaselle, Sainte-Olive et Betheneins ; mais il contient de plus celles-ci : Fontaines, Bereins, Guereins, Chaleins, Cesseins, Viceu, Montanai, Montberthoud, Pont-de-Veyle, Saint-Galmier et Saint-Ylario.

Un Pouillé du même diocèse de Lyon de la fin du XV^e siècle, dont l'original est aux archives du Rhône, mentionne quatre bénéfices qu'on ne voit pas figurer dans les deux Pouillés du XIII^e et du XIV^e siècle ; ce sont : Mionnay, la maison de Poleteins, Becons et Cicens.

(*) Aujourd'hui Neuville s. Saône.